



ANNÉE D'APPROFONDISSEMENT DES FONDAMENTAUX 2025-26

CONDITIONS ET FORMALITÉS D'INSCRIPTION

PRE-REQUIS

- Avoir au moins 26 ans
- Avoir effectué au moins 20h de thérapie Vittoz complétées par 5h de thérapie avec une praticienne de l'ARV (si les 20h ont été effectuées hors ARV).
- Avoir un casier judiciaire vierge

1. Déroulement de l'admission

L'admission se fait en plusieurs étapes :

1. Un *entretien* avec un praticien-formateur de l'ARV (liste ci-jointe), à effectuer **avant le 30 juin 2025**. Le coût de l'entretien (60€) est à régler directement au praticien-formateur.
2. La constitution d'un *dossier de candidature* (voir la liste des pièces ci-dessous). Le dossier doit être renvoyé par voie postale, complet, **avant le 10 juillet 2025**.
3. La candidature est examinée par la *Commission d'Admission*, nommée par le Conseil de Formation. Le candidat est informé personnellement du résultat avant le 15 août 2025.
4. Après *avis favorable* de la Commission d'Admission, le candidat reçoit un dossier d'inscription : un contrat de formation, un programme de formation et un règlement intérieur de la formation.
5. Il *renvoie 1 exemplaire*, signé, du contrat et du règlement intérieur **avant le 15 septembre 2025**. A compter de la signature de son contrat, le candidat dispose d'un délai de rétractation légal de 10 jours. Cette rétractation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception.
6. **L'inscription de l'étudiant-stagiaire est définitive** après réception d'un chèque de 80€ (40€ de cotisation de sympathisant à l'ARV et 40€ de frais d'inscription) libellé à l'ordre de l'Association Roger Vittoz, à **envoyer avant le 15 septembre** (joint au dossier d'inscription).



NB : En cas de refus d'admission, les documents du dossier de candidature seront renvoyés au candidat.

2. Dossier de candidature :

Les pièces à fournir sont :

- La fiche de demande d'admission complétée
- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une photocopie de la carte d'identité
- Deux photos d'identité
- L'attestation du praticien avec lequel a été effectuée la thérapie individuelle
- Un extrait de casier judiciaire, qui doit être vierge
- Le questionnaire de santé dûment rempli et signé, placé sous enveloppe cachetée

Veuillez adresser votre dossier **complet**, par voie postale, **avant le 10 juillet 2025** à la Responsable de l'Année d'Approfondissement des fondamentaux :

Madame Ghislaine Prouvost
Caserne Battesti, logement 1
Chemin de Loretto
20090 AJACCIO

Vous pouvez la contacter pour tout renseignement complémentaire :

06 44 09 27 43

ghislaineprouvost@yahoo.com